



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.133

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**22 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

**7 excusés** : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**6 pouvoirs** : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

**CRÉDITS POUR FOURNITURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES – MONTANTS POUR  
L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

VU l'article L. 212-5 du code de l'Education indiquant que l'établissement des écoles publiques est une dépense obligatoire pour les communes et notamment les dépenses liées à leur fonctionnement ;

VU le Conseil Municipal du 4 avril 2024, les élus ayant voté pour une majoration du crédit au titre des crédits scolaires ;

L'augmentation des crédits scolaires se décline de la façon suivante :

- fournitures scolaires, de 56,65€ à 65€ par élève (soit une augmentation de 14,7%)
- transports collectifs, de 10€ à 12,50€ par élève (soit une augmentation de 20%)

Crédits alloués aux écoles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	Crédit au titre des fournitures scolaires et petit matériel	Crédit au titre des transports scolaires
Ecole Maternelle Publique	14 040 €	2 700 €
Ecole Primaire Publique	31 330 €	6 025 €
Total	45 370 €	8 725 €

Les crédits (fournitures scolaires et petit matériel et transports scolaires) sont calculés au vu du nombre d'élèves inscrits dans les écoles au 1er septembre 2023 et ne pourront pas être dépassés.

Les crédits au titre des fournitures scolaires et petit matériel, comprennent l'achat des :

- fournitures scolaires auprès de Majuscule/Mary
- frais de consommables et impression des photocopieurs
- fichiers et manuels nécessaires aux apprentissages
- matériels pédagogiques

L'augmentation des crédits scolaires doivent permettre d'acheter l'ensemble des fournitures scolaires nécessaires et de ne pas solliciter les familles pour des achats complémentaires.

Les crédits au titre des transports scolaires doivent se faire auprès de la société TIV avec laquelle la Ville a un marché.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions du rapporteur.

A Liffré,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ

